

<u>Date de convocation et d'affichage:</u>	
04/11/2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	
En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	17

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-quatre novembre à 20 heures,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, DUFAY Pierre, FOURNET Hervé, HESLOIN Vincent, RATTIER François, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Éric, suppléant de DIAZ Ramon, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, DROUET Martial, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, CAPPELAERE Marc, GODBILLE Laure, LEFEVRE Dominique

Absents : SCHAEFER Claude, BERTHELOT Sébastien, CASTEL Guillaume, JAMES Éric, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, EDON Michel, HESLOIN Patrice, LEVERRIER Christiane, GERARD Pascal

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20251124-36

Objet : Tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026. Il rappelle les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2025, à savoir :

Tarif au 1 ^{er} janvier 2025	Secteur Gâprée	Secteur Moullins
Part fixe abonnement principal	49.50 €	49.50 €
Part fixe abonnement secondaire	-	30.00 €
Part variable	0.55 €/m ³	0.60 €/m ³
Tarif vente d'eau aux collectivités	-	0.04 €/m ³

Tel qu'il avait été évoqué lors du regroupement des 2 syndicats, Monsieur le Président propose d'harmoniser définitivement le tarif sur les 2 secteurs de la manière suivante :

Tarif au 1 ^{er} janvier 2026	SMAEP Gâprée - Moullins
Part fixe abonnement principal	50.00 €
Part variable	0.60 €/m ³
Tarif vente d'eau aux collectivités	0.06 €/m ³

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2026 suivant :

Tarif au 1 ^{er} janvier 2026	SMAEP Gâprée - Moullins
Part fixe abonnement principal	50.00 €
Part variable	0.60 €/m³
Tarif vente d'eau aux collectivités	0.06 €/m³

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,
Rémy RILLET

Accusé de réception en préfecture
061-200092187-20251124-20251124-36-DE
Date de réception en préfecture : 04/11/2025
SMAEP GÂPRÉE MOULINS
4 Route du Tertre
61390 LE CHALANGE